

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 20/029/2006 (Public)
Bulletin n° : 268
17 octobre 2006

Inde. Préoccupations face au harcèlement et au maintien en détention dont font l'objet ceux qui protestent contre les déplacements à Dadri, dans l'Uttar Pradesh

Amnesty International est préoccupée par les informations faisant état du maintien en détention depuis le 27 septembre 2006 de huit militants du syndicat *Dadri Kisan Union* (DKU) dans la prison de district de Ghaziabad en Uttar Pradesh, dans le nord de l'Inde.

Ces personnes ont été arrêtées par la police de l'Uttar Pradesh pour avoir protesté contre le déplacement d'agriculteurs à Dadri à la suite de la décision récente du gouvernement de cet État d'acquérir des terres arables dont une partie sera vendue, et l'autre louée, pour un projet d'implantation par le Reliance Energy Group (REG) d'une centrale électrique au gaz de 3 740 mégawatts.

Selon les informations reçues par Amnesty International, ces huit personnes – parmi lesquelles le dirigeant du DKU, Bhupendra Singh Rawat, et deux femmes – se rendaient à New Delhi pour assister à une conférence de presse sur les mouvements de protestation à Dadri lorsque la police a arrêté le véhicule dans lequel elles se trouvaient et les a arrêtées.

La police aurait menacé Bhupendra Singh Rawat et les autres militants arrêtés, les sommant de renoncer à leur mouvement de protestation et les accusant de plusieurs infractions. Ces accusations, dont celles de tentative de meurtre sur du personnel policier dans l'exercice de ses fonctions et participation à une émeute en ayant recours à la violence, auraient été consignées de manière à retarder la remise en liberté sous caution des personnes arrêtées.

Le 6 octobre, un groupe de militants de New Delhi n'a pas été autorisé à rencontrer M. Rawat et les autres militants détenus à la prison de district de Ghaziabad.

Amnesty International exhorte le gouvernement de l'Uttar Pradesh à libérer immédiatement et sans condition Bhupendra Singh Rawat et les autres militants du DKU.

L'organisation demande également aux autorités de cet État de veiller à ce que le droit de manifester pacifiquement pour protester contre un projet soit préservé et à ce que la police ne harcèle pas les militants exerçant le droit que leur reconnaît la Constitution de protester de manière pacifique.

Amnesty International appelle aussi le gouvernement de l'Uttar Pradesh à faire le nécessaire pour que les droits des personnes qui risquent d'être déplacées dans le cadre du projet de centrale à Dadri soient pleinement respectés.

Complément d'information

Depuis juin 2006, Dadri est le théâtre de mouvements de protestation de fermiers craignant d'être déplacés et de perdre leurs moyens de subsistance depuis la décision du gouvernement de l'Uttar Pradesh d'acquérir à très bas prix près de 1 000 hectares de terres arables, dont une partie serait vendue et l'autre louée à REG pour l'implantation d'une centrale électrique au gaz. Les agriculteurs auxquels appartiennent ces terres se sont plaints de ce qu'ils n'avaient pas été informés de la procédure d'acquisition. Les partis d'opposition ont demandé que le gouvernement de cet État du nord de l'Inde fasse toute la lumière sur cette procédure afin que le droit des agriculteurs à une juste compensation ne soit pas affecté. Des agriculteurs de Bajhera Khurd, un des villages proches de Dadri, se sont également plaints auprès d'Amnesty International de ce que, le 8 juillet, ceux qui protestaient contre la décision du gouvernement de se saisir de leurs terres avaient été soumis à une force excessive de la part de la police et avaient fait l'objet d'arrestations massives.